

Séance du 29 mars 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suarés, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel ; Mme Thicoïpé à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** - Budget primitif 2012 – Budget annexe des parcs de stationnement.

Ce budget annexe s'équilibre globalement à 7,9 M€ (6,1 M€ au B.P. 2011), investissement et fonctionnement confondus ; s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, les montants indiqués sont hors taxes.

Les équilibres financiers

(Présentation simplifiée, en milliers d'euros)

FONCTIONNEMENT (en K€)	B.P. 2011	B.P. 2012
RECETTES		
Droits de stationnement	2 552	2 682
Total des recettes de gestion courante	2 552	2 682
Reprise sur le produit des amendes de police	370	290
Produits exceptionnels	8	13

TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	2 930	2 985
DEPENSES		
Charges à caractère général	917	946
Charges de personnel	995	1 025
Divers	5	4
Total des dépenses de gestion courante	1 917	1 975
Résultat courant	635	707
Charges financières	300	283
Charges exceptionnelles et diverses	3	7
Dotations aux amortissements et aux provisions	710	720
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	2 930	2 985

Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle	710	720
---	-----	-----

INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2011	B.P. 2012
RECETTES		
Produit des amendes de police	1 500	1 800
Emprunts	1 002	2 430
Autofinancement : dotations aux amortissements	710	720
Divers	6	10
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	3 218	4 960
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	329	345
Dépenses d'équipement	2 519	4 325
Reprise sur le produit des amendes de police	370	290
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	3 218	4 960

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 M€, quasiment au même niveau qu'au budget précédent.

Les recettes d'exploitation sont estimées à 2,68 M€ (2,55 M€ en 2011) et la reprise partielle sur le produit des amendes de police qui permet d'assurer l'équilibre de ce budget annexe est prévue à hauteur de 0,29 M€ (0,37 M€ en 2011).

Les dépenses de fonctionnement sont globalement stables à 3 M€.

Les deux principaux postes que sont les achats - charges externes, d'une part, et les frais de personnel, d'autre part, progressent de 3 % et représentent respectivement 0,95 M€ et 1 M€.

Les frais financiers (283 K€) et les dotations aux amortissements (720 K€) sont quasiment reconduits au même niveau qu'en 2011.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement totalisent près de 5 M€ contre 3,2 M€ au budget primitif précédent.

Le remboursement du capital des emprunts représente 0,3 M€ (idem 2011).

Les dépenses d'équipement progressent fortement à 4,3 M€ contre 2,5 M€ en 2011. Les principales inscriptions concernent le futur parc Belfort (2,6 M€), les travaux de rénovation du parc Paulmy (0,9 M€) et l'amélioration du matériel péager de plusieurs parcs (0,5 M€).

Les recettes d'investissement se répartissent entre le recours à l'emprunt (2,4 M€ contre 1 M€ en 2011), les dotations aux amortissements (0,7 M€) et le produit des amendes de police (estimé à 1,8 M€ contre 1,5 M€ en 2011). Il est précisé que le montant inscrit pour l'emprunt pourra être annulé à l'occasion de la décision modificative n°1 grâce à la reprise d'un résultat de clôture important sur ce budget annexe.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.2331-10 dudit code, il convient d'approuver la reprise partielle du produit des amendes de police en section d'exploitation, pour un montant prévisionnel de 290 K€, afin de financer les dotations aux amortissements des parcs bâtis.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Bergé, Mme Loupiau-Suarès ne prennent pas part au vote.

M. Aguerre ne prend pas part au vote.

MM. Ugalde, Barrère ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.